



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
12/09/2025	12/09/2025	19	10	12	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mr ANGOSTO Richard
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie		X	Mme MARTINEZ Francine
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr GLADE Alain
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mme HAAS Valérie		X	Mr SAVIGNOL Hugues
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mr SAVIGNOL Hugues		

Délibération n°2025-09-16-12

Résultat du vote 17 pour

### **Objet : Décision modificative budgétaire n°1 – budget principal**

Il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget principal afin de :

- De verser une subvention supplémentaire au CCAS.
- Modifier une imputation budgétaire sur année antérieure.
- De financer des travaux supplémentaires du projet de requalification des espaces publics du centre-bourg.

Il est donc demandé au conseil d'autoriser les virements et inscriptions de crédits suivants :

SECTION	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Article / Opération / Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap 75 - Autres produits de gestion courante Art. 752 Revenus des immeubles				500,00 €
Chap 65 - Autres charges courantes Art 65736212 - Subvention CCAS		500,00 €		
<b>SOUS TOTAL</b>	- €	500,00 €	- €	500,00 €

SECTION	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Article / Opération / Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap 16 -Emprunts et dettes assimilées Art. 1641 - Emprunt Opération 267 - Aménagement centre-bourg				195 500,00 €
Chap 23 - Immobilisations en cours Art. 2315 - Installations, matériel et outillage techniques Opération 267 - Aménagement centre-bourg		195 500,00 €		
<b>Opération d'ordre</b>				
041 - Opération patrimoniale Art. 2138 - Autres constructions Opération 269 - Aménagement Berges du Dadou		11 834,40 €		
041 - Opération patrimoniale Art. 2312 - Agencements et aménagements de terrains Opération 269 - Aménagement Berges du Dadou				11 834,40 €
<b>SOUS TOTAL</b>	- €	207 334,40 €	- €	207 334,40 €

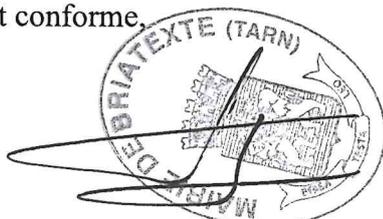
**Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :**

- ✓ **D'APPROUVER** la subvention de 500 € octroyée au CCAS.
- ✓ **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 au budget principal ; exercice 2025, mentionnée dans le récapitulatif ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

